

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

**2021 DASES 180** : Subventions d'investissement (12 022 euros) et conventions avec deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à deux associations intervenant dans le champ de l'animation de la vie sociale pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels. Il s'agit des structures suivantes: le centre social Carrefour 14 (14e), l'association Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière (15<sup>e</sup>).

Ces structures sont des équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation des quartiers, ouverts à l'ensemble de la population. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes.

Ces équipements partagent les objectifs que poursuit la Ville de Paris en terme d'insertion globale et de lutte contre les exclusions, ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles : « prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment sous la forme d'actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ». Ces structures répondent également aux attentes du Schéma de l'animation de la vie sociale co-signé par la Ville et la CAF de Paris pour la période 2021-2023.

L'association Didot/Broussais pour la gestion du centre social Carrefour 14 est située au 15 rue des Mariniers dans le quartier de la Porte de Vanves/Didot.

Après quelques années d'utilisation des locaux, l'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des usagers du centre social. Les travaux envisagés ont pour objectifs de rendre plus visible le centre social en apposant le logo de la structure, et parallèlement ils souhaitent aménager les salles d'activités situées au rez-de-chaussée afin que les usagers soient moins visibles des passants depuis l'extérieur. Enfin, le centre social aimerait développer ses actions hors les murs et acquérir du matériel adapté (barnums, tables, chaises etc.).

La CAF de Paris co-finance ces travaux et l'achat d'équipements à hauteur de 10 095 euros.

L'association « Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière » (15<sup>e</sup>). Cette association, située 15 rue Georges Duhamel, a été créée en 2019, par un groupe d'habitants à la suite du retrait de l'agrément par la CAF et la fermeture du centre social OCM-Céasil. Elle est labellisée Espace de Vie Sociale (EVS) par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Elle a pour objectifs de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants (café des habitants, des ateliers cuisine etc.) ; d'améliorer l'offre d'activités culturelles pour les enfants et les jeunes (accompagnement à la scolarité, ateliers peinture, sorties culturelles), de lutter contre la fracture numérique et de sensibiliser les habitants du quartier aux enjeux environnementaux (goûters zéro-déchets, jeux sur le thème de la biodiversité, collecte d'ampoules et piles usagées ). L'association dispose d'une ludothèque. Elle propose des soirées thématiques et des événements inter-associatifs. Au travers de ces activités, l'association accueille 350 bénéficiaires.

Par ailleurs, l'association souhaite acquérir du matériel de projection, un vidéoprojecteur et un écran, pour améliorer les conditions d'accueil des usagers lors des ateliers de soutien scolaire ou d'inclusion numérique , ainsi que deux armoires de stockage.

Vous trouverez en complément d'information les fiche techniques détaillant ces actions.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces projets pour les habitants, les salariés et les bénévoles qui fréquentent et travaillent dans ces structures, je vous demande de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à signer deux conventions d'investissements dont les textes sont joints à la présente délibération ;
- 2) attribuer une subvention de 10 095 euros, au titre de l'année 2021, à l'association Broussais/Didot ;
- 3) attribuer une subvention de 1 927 euros, au titre de l'année 2021, à l'association Espace de partage éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris